

## 1. Une question, voire une modification dans la charte ou le livret

Page 2, 2<sup>e</sup> paragraphe sur l'expression quid des « **espaces de justice** »

« Les Communautés sont des espaces de justice » ? C'est quoi cet espace, on y fait quoi, comment ça se passe et ça règle quoi ? Ça règle des problèmes internes à la vie en communauté, les discussions vont jusqu'à l'exclusion d'un membre ? On ne voit pas où sont notées les conditions de départ, il n'y a rien dans « le livret du compagnon », ni dans « charte » à ce propos.

## 2. Convention Etat-Emmaüs

### Article 2 : **Engagements d'Emmaüs**

Page 3, après le 4<sup>e</sup> item « Engagements d'Emmaüs »

- La mise en œuvre **d'actions sur la prévention des risques professionnels** (reprise formulation de la DRT)
- + (vérifier et demander à ce que ce point figure dans le **règlement intérieur** de chaque communauté)

### Page 4, 9 bis nouveau : **Transitions vers le droit commun**

9 bis Accompagner **les transitions vers une activité de droit commun (avec un contrat de travail**, ce qui permettra également une protection sociale complète).

Intégrer un article spécifique sur ce que couvre leur protection sociale.

### Article 4 : **Mise en œuvre, suivi et évaluation**

Ajouter :

a) "**Au moins**" un représentant du CNLE

"

b) « **Une fois par an, le CNLE sera informé de l'évolution qualitative et quantitative de la mise en œuvre de la convention.** »

### Sur **l'application de la loi et du décret** :

« **Le CNLE demande que la concertation prévue sur l'application générale de la loi RSA insertion intègre le bilan de l'application de l'article 17 et examine la nécessité d'évolutions législatives éventuelles** »